

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale  
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires  
de la gendarmerie nationale*

**Arrêté du 22 octobre 2018 portant renouvellement de contrat conférant un grade et un emploi de sous-officier commissionné servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense**

NOR : INTJ1821885A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment son article L. 4132-10;

Vu le décret n° 2008-959 du 12 septembre 2008 modifié, relatif aux militaires commissionnés;

Vu l'arrêté du 21 février 2014 conférant un grade et un emploi de sous-officier commissionné,

Arrête:

Article 1<sup>er</sup>

M. FREBAULT Benoît, Antoine est autorisé à souscrire un nouveau contrat d'engagement pour une durée de cinq ans, au grade d'adjudant-chef, échelle de solde spécifique des adjudants-chefs, 1<sup>er</sup> échelon, en qualité de sous-officier commissionné servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense pour occuper un emploi de géomaticien (développeur informatique d'applications cartographiques) au sein du centre de planification et de gestion de crise (CPGC) de la direction générale de la gendarmerie nationale à Issy-les-Moulineaux, à compter du 28 février 2019.

Article 2

L'intéressé est rattaché au corps des sous-officiers de gendarmerie.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 22 octobre 2018.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général, sous-directeur  
de la gestion du personnel,*

O. COURTET